



VOLONTAIRES POUR LA DEMOCRATIE ET LA PAIX

DIALOGUE DEMOCRATIQUE DE DOUALA DU 18 /04/2013

Document de plaidoyer

Plaidoyer en faveur de l'amélioration à la participation politique des populations et la bonne gouvernance locale et nationale dans la région du Littoral-Cameroun

INTRODUCTION

Dans le souci d'une part de sensibiliser le citoyen sur la nécessité pour lui de participer à la vie politique de sa commune en particulier et du Cameroun en général, et d'autre part de rapprocher les gouvernants des gouvernés, le programme VDP organise dans différentes régions du pays, une activité dénommée « Dialogue démocratique ». Les Dialogues Démocratiques sont des rencontres de débats thématiques entre les différents acteurs sociaux et politiques du Cameroun. Ils regroupent autour d'une table les représentants des partis politiques, les élus locaux, les autorités administratives, les autorités religieuses et traditionnelles, les responsables des organisations de la société civile. Le récent dialogue de Douala n'échappe pas à cette règle.

Thème : la participation politique et la bonne gouvernance locale et nationale : enjeux, défis, réalités locales et perspectives au Cameroun.

Objectif principal : L'objectif global est de comprendre les déterminants de la participation politique au Cameroun et son impact sur la gouvernance locale et nationale. Plus précisément, il s'agit de discuter de manière constructive et de tirer les leçons pour l'amélioration de la participation à la gouvernance locale. L'apathie actuelle se matérialisant par l'absence de contrôle citoyen de la gestion du patrimoine public, entraînant de fait, des postures de non-redevabilité des élus et des autres dirigeants de la République.

Ce dialogue entre acteurs d'horizons divers a permis d'aboutir à des recommandations/suggestions ci-dessous présentées sous forme de plaidoyer pour une gouvernance véritablement participative.

ETAT DES LIEUX :

-Au niveau de la tutelle sur les mairies

La relation verticale et autoritaire qui lie l'autorité administrative à l'autorité communale est toujours ancrée dans le système de gouvernance actuel malgré la décentralisation. Les préfets ont un pouvoir étendu sur les communes grâce à leurs rôles de reformation, d'instruction, d'annulation, de substitution d'action. Par ailleurs, l'implication de

ces autorités dans les réunions du conseil municipal accroît leur pouvoir à l'égard des communes et communautés ; dans le même sens, le visa obligatoire lors du recrutement du personnel communal.

-Au niveau du financement des communes

Le FEICOM qui est un établissement public de refinancement des communes ne répond pas aux exigences de la gouvernance démocratique. En effet, dès lors que le Feicom se positionne comme la Banque des communes, il eût été indiqué que ces communes soient impliquées dans le processus de désignation des administrateurs de cette banque spécialisée.

-Au niveau de la préparation et de l'ordonnement du budget des communes et communautés

Les receveurs municipaux nommés (par l'autorité administrative) jouent un rôle majeur et peuvent obstruer l'action de l'exécutif régulièrement élu par les populations à la base. Dans le même ordre d'idée, il est important de signaler l'intervention des préfets de par leur présence lors de l'adoption des comptes administratifs des communes et communautés.

-Au niveau de l'exécutif municipal dans certaines localités

La nomination des délégués du gouvernement par le Chef de l'Etat ne répond pas aux exigences de la bonne gouvernance locale à l'ère de la décentralisation. D'où l'absence de redevabilité à l'égard des populations et l'option de reddition des comptes à l'autorité de nomination.

-Au niveau de la participation des populations locales

Bien que les « grands conseillers » et conseillers municipaux représentent les populations locales, il n'existe pas de cadre de concertation/consultation des populations à la base. Elles ne participent ni à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, encore moins à l'évaluation ou le contrôle des élus. Généralement, la connaissance des actions réalisées ne se fait que pendant la campagne pour les prochaines élections.

CONSEQUENCES

-Vis-à-vis des relations avec les populations

On remarque la distance existante entre populations locales et les élus locaux. Certains élus locaux résident hors de leurs communes et apparaissent de façon sporadique ; D'où l'impossibilité pour eux de prendre efficacement en compte les attentes des populations.

-Dans la relation avec l'exécutif communal

L'on note ici une crise de confiance, des actes de corruptions et détournements des fonds.

PROPOSITIONS

-un réaménagement du pouvoir de tutelle

Préconisation d'un assouplissement des pouvoirs de tutelle sur les mairies. De même, lors des votes du compte administratif/ budget, il est impérieux que désormais les préfets n'y participent plus qu'à titre d'observateur comme tous les autres citoyens de la commune dès lors que les délibérations sont publiques.

-Participation des élus municipaux au choix des responsables du FEICOM

Il est important de concevoir un système de participation qui permettrait aux exécutifs communaux de toutes les régions d'élire les 2/3 des membres du Conseil d'Administration du Feicom, laissant ainsi au Président de la République le soin de nommer les 1/3. Ainsi, au sein des communes, un collège électoral chargé de participer à l'élection des responsables du FEICOM doit être mis sur pied.

-Institutionnalisation des dialogues démocratiques communaux

Le dialogue démocratique apaise les tensions, aide à la compréhension des politiques de développement dans une localité, redonne confiance aux populations qui se rendent compte de leur utilité dans leurs communautés. De ce fait, il est juste de les considérer comme étant des instruments de concertation/consultation démocratique.

-Participation des populations locales à la conception, la mise en œuvre et le contrôle des projets de développement local

La gouvernance locale suppose plusieurs degrés de participation ; notamment à la conception; la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Les populations, par la voie des délégués de quartiers par exemple devront y participer.

-Participation des conseillers municipaux et des populations à l'élaboration du budget :

Bénéficiant du renforcement de leur capacité dans le cadre de la décentralisation, les conseillers et les populations devront désormais participer à l'élaboration du budget communal notamment à l'identification des actions et à leur classement par ordre de priorité.

-Institutionnaliser des audiences publiques de comptes-rendus aux populations :

Il s'agit pour les exécutifs municipaux, par arrêté municipal, d'inscrire à titre d'exigence de mandat, la pratique des audiences périodiques publiques de compte-rendu aux populations. Comme par exemple des journées de propreté, les populations pourraient avoir en face d'eux les élus locaux dans un espace approprié pour des échanges sur l'évolution des activités planifiées et exécutées au sein de la commune.

Fait à Douala le 18 avril 2013